



# PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction  
Départementale  
des Territoires

Affaire suivie par :  
**Isabelle HUBERT**  
Conseillère Projets et Territoires  
Tél : 05 55 51 69 12  
Courriel : [isabelle.hubert@creuse.gouv.fr](mailto:isabelle.hubert@creuse.gouv.fr)

Guéret, le 24 mars 2022

## COMPTE-RENDU

**OBJET** : Pôle des énergies renouvelables – 6<sup>ème</sup> réunion – 15/03/2022

### PRÉSIDENCE :

DARPHEUILLE Virginie	Préfète de la Creuse
----------------------	----------------------

### PERSONNES PRÉSENTES :

MEROT Bastien	Secrétaire Général de la préfecture
LACLAUTRE Josette	Préfecture – directrice des collectivités et de la réglementation
PARAIN Béatrice	Préfecture – bureau de l'environnement
SCHWARTZ Pierre	Directeur départemental des territoires
HUBERT Isabelle	Conseillère projets et territoires - DDT
FAUCHER Martine	ADEV
GUÉTAT Philippe	ADEV
ROUFFET-PINON Andrée	LNE
BEAUDOUIN Thierry	ATEE / AFG Centre-Ouest
LECRIVAIN Jean-Pierre	AMAC
LAINÉ Joël	AMAC
CAMPENET Manon	PNR Millevaches
SAINT-PAUL Frédéric	Enedis
FOURNET Anthony	Enedis
SAIKALY Pierre	RTE
MAVIGNER André	SDEC
MAËS-COMBE Stéphane	SDEC
PEINTURIER Nicolas	SDEC

AUGER Pierre	CA Grand Guéret
MAVIGNER André	CC Bénévent-Grand-Bourg / SDEC
BOQUET	CC Creuse Confluence
LOUGNON Florian	Syndicat Est Creuse Développement
THOMAZON Gérard	Syndicat Est Creuse Développement
BOQUET Jacques-André	CC Pays Dunois
GOUZONNAT Frédéric	Chambre d'agriculture
AYOUCHI Othmane	Conseil Départemental
MINEAU Ludovic	AA23 / Chef de projet PVD thématique énergie
SARRABEZOLLES Hélène	Pays Sud Creusois
FOURNAISON Rémi	CCI 23
MICARD Philippe	CCI 23

La sixième réunion du pôle des énergies renouvelables de la Creuse s'est tenue le mardi 15 mars 2022 à la salle du Crédit Agricole à Guéret.

Mme la Préfète Virginie DARPHEUILLE ouvre la réunion en remerciant l'ensemble des participants pour leur présence à cette réunion pour donner des suites concrètes aux recommandations du schéma départemental des énergies renouvelables finalisé en décembre 2021. En effet, la situation internationale le montre fortement, la question des énergies et des inter-relations entre pays, voire des dépendances vis-à-vis de certaines productions énergétiques, devient prégnante et la réduction des consommations, ainsi qu'une certaine « production locale » sont plus que jamais d'actualité.

Mme la Préfète informe les participants qu'elle a reçu une réponse de la direction de l'énergie du ministère de la transition écologique à son courrier relatif aux problématiques de raccordement rencontrées en Creuse. Comme ce sera détaillé par Enedis, un groupe de travail national a été lancé sur cette thématique avec les acteurs du secteur, avec pour objectif de proposer des évolutions (législatives et/ou réglementaires) permettant de réduire les délais de raccordement et d'éviter les situations extrêmes.

Mme la Préfète se réjouit que de tels travaux aient été lancés « sur l'initiative du pôle » d'une certaine manière et s'engage à tenir le pôle informé des suites de ces travaux.

L'ordre du jour de la réunion consiste en :

- un point d'étape de l'avancement des projets d'énergies renouvelables dans le département et de la Commission Opérationnelle de Présentation des Projets (COPP) ;
- un point d'information sur les raccordements au réseau électrique par Enedis ;
- la détermination d'actions spécifiques ou la création de sous-groupes de travail sur certaines préconisations du schéma départemental ;
- une présentation par le CIRENA de possibilités de projets citoyens sur les territoires.

### **1/ Point d'étape de l'avancement des EnR dans le département :**

Isabelle HUBERT signale en préambule que de nombreux documents et informations ont été mis en ligne depuis le dernier pôle sur les pages « énergies renouvelables » du site internet de la préfecture de la Creuse : le schéma des énergies renouvelables de la Creuse (et les bilans des consultations), les compte-rendus des réunions du Pôle des EnR, des documents d'information (notamment des guides à

destination des élus), un état des lieux des EnR en Creuse (incluant l'atlas de l'étude des terrains anthropisés à potentiel photovoltaïque)...

Le site : <https://www.creuse.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Energies-renouvelables>

Elle présente ensuite un bilan des projets d'énergies renouvelables à caractère industriel sur le département (cf cartographie ci-dessous, également disponible sur le site internet de la Préfecture).



Depuis le pôle de septembre 2021 :

- 1 projet de parc éolien a été refusé (projet LIF, avec 1 éolienne sur Vareilles) ;
- 4 parcs photovoltaïques ont été autorisés (2 à Aubusson, 1 à Parsac-Gouzon, 1 à Gouzon) ;
- 2 parcs photovoltaïques sont entrés en instruction (Marsac et Bourgameuf)
- 1 projet de méthanisation est entré en instruction à Saint-Julien-la-Genête.

## 2/ Point sur les projets passés en COPP :

Isabelle HUBERT présente également un bilan des projets d'énergies renouvelables présentés en Commission Opérationnelle de Présentation des Projets (COPP) depuis sa création et le dernier pôle :

- 2 réunions de la COPP depuis le début de l'année 2022 : 18 janvier et 8 mars 2022 ;
- présentation de 4 projets photovoltaïques. Ces projets ne sont pour le moment pas passés au stade du dépôt de dossier ;
- prochaines réunions les 10 mai, 28 juin, 8 septembre, 6 octobre et 17 novembre 2022.

### 3/ Réseau électrique : point sur le raccordement de projets

Messieurs SAINT-PAUL et FOURNET, de la société ENEDIS, effectuent un point de situation sur les raccordements de producteurs en Creuse. Les demandes de raccordement ont fait l'objet d'un « bond » à compter de l'automne 2021 et de la publication d'un décret ouvrant le mécanisme d'achat en guichet ouvert à des installations jusqu'à 500 kWc (limité à 100 kWc auparavant). Environ 240 demandes ont ainsi été traitées en 2021, dans un contexte de saturation du réseau électrique.

En mai 2021, plus de 30 % des dossiers nécessitaient d'attendre une libération de capacité prévue entre 2025 et 2029. Suite à plusieurs réunions sous l'égide de Mme la Préfète entre mai et juillet 2021, Enedis et RTE ont engagé plusieurs actions conjointes pour libérer de la capacité. Le délai moyen d'attente pour les dossiers sans capacité disponible a pu ainsi être réduit et de la capacité supplémentaire se libérera courant 2023-2024 à la suite des travaux sur le poste source d'Aubusson, puis dans les années à venir selon les travaux prévus dans le S3REnR et l'atteinte des seuils de leur déclenchement.

Cependant, suite aux incitations gouvernementales, les projets BT (photovoltaïque) augmentent désormais plus vite que prévu et dans certains cas, les projets arrivent à maturité avant que les travaux d'évolution des réseaux prévus au S3REnR ne soient achevés. Enedis et RTE travaillent conjointement pour identifier des leviers d'actions et apporter des solutions au cas par cas. Un levier concerne un outil pour mieux anticiper les besoins pour une possible évolution du S3REnR, c'est-à-dire repérer où sont les demandes de raccordement pour anticiper les travaux. Deux autres « outils » sont en cours de discussion au sein du groupe de travail national piloté par la direction de l'énergie du ministère de la transition écologique. Il s'agit de :

- trouver un cadre méthodologique pour permettre d'optimiser l'utilisation dans le temps des capacités d'accueil des réseaux sans remettre en cause les règles déterminant les besoins d'investissement (c'est-à-dire la gestion de la « file d'attente », notamment en cas de projet soumis à recours contentieux) ;
- d'élaborer collectivement (RTE, Enedis, CRE, DGEC, Fédérations de producteurs) des principes techniques (capacités de pilotage et technologies) et financiers qui encadreront la mise en œuvre de principes de flexibilité pour des raccordements anticipés.

Un point d'évolution de ce groupe de travail pourra être réalisé lors d'un prochain pôle en fonction de ses avancées.

Suite à une question, M SAIKALY de RTE complète en rappelant que le S3REnR a été planifié sur la base de gisements de production estimés au début de la réflexion, c'est pourquoi les 2 nouveaux postes sources prévus se situent plutôt dans le Sud-Ouest Creusois. Il indique que les études préalables (par exemple étude de faisabilité, étude d'impact...) ont été lancées pour tous les investissements, mais que ceux-ci ont été priorisés. Le poste Sud-Creuse va probablement voir sa priorisation revue à la hausse. Quoi qu'il en soit, les études sont longues et les différents travaux sont soumis à des « seuils de déclenchement » qui ne sont pas encore atteints aujourd'hui. Il signale également que le S3REnR Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé en février 2022 et qu'à terme, un poste « ouest allier » (donc au Nord-Est Creuse) sera créé.

Il explique que les procédures de révision du S3REnR sont lourdes et qu'il n'est pas prévu de le modifier prochainement (par exemple pour déplacer ou rajouter un poste source).

Il rappelle enfin que des travaux ont également été prévus sur les postes existants, comme ceux sur Aubusson lancés par anticipation, qui libéreront de la capacité pour l'Est Creusois à compter de fin 2023. Des travaux ont également été réalisés sur le poste d'Evaux-les-Bains par ajout d'une « self » avec d'imposantes bobines, dont le rôle est d'améliorer la qualité de la tension du réseau public de transport dans la zone (et non pas de détruire l'excédent de production de courant électrique comme indiqué

dans l'article de la Montagne du 22/01/2022 (<https://www.lamontagne.fr/evaux-les-bains-23110/actualites/dimpressionnantes-bobines-pour-le-poste-source-14076006/>)

Mme La Préfète se réjouit des améliorations qui ont permis de débloquent des situations et espère que les travaux du GT vont permettre de continuer sur cette voie pour ne pas bloquer les projets qui arrivent, quelle que soit leur taille.

Le syndicat Est Creuse réitère sa demande du pôle de septembre 2021 d'un « outil simple et clair pour expliquer la problématique aux élus ». En effet, certains développeurs commencent à proposer l'installation de postes sources privés ou de stockages tampons sur batteries comme solution de raccordement. Le syndicat s'interroge par exemple sur la faisabilité et la pertinence de ces propositions.

Mme Hubert précise que, suite au pôle, une fiche explicative la plus pédagogique possible a été rédigée sur ce sujet très technique en réponse à cette demande. La fiche est téléchargeable sur :

<https://www.creuse.gouv.fr/content/download/15718/111113/file/2021-11-Fiche-raccordement.pdf>

**→ Le syndicat est appelé à préciser sa demande auprès de la DDT et d'Enedis pour étudier la possibilité de développer un outil complémentaire.**

#### **4/ Présentation des suites à donner au schéma départemental des EnR :**

Pierre SCHWARTZ rappelle les recommandations issues du schéma départemental des énergies renouvelables et invite les participants à confirmer leur participation aux sous-groupes suivants qui ont vocation à décliner certaines recommandations en suites concrètes.

Le tableau avec les pistes de travail et les participants volontaires est repris en page suivante. Le calendrier des actions restera à préciser en fonction des participants.

Suite à une question, il est précisé que les consommations instantanées en France et par région peuvent être consultées sur le site <https://www.rte-france.com/eco2mix>

Pour information, une fiche pratique « les bons réflexes pour faire face aux sollicitations de développeurs privés d'énergies renouvelables » rédigée par le CNFPT est jointe au présent compte-rendu et sera mise en ligne sur le site internet de la Préfecture (page bibliothèque du pôle EnR).

**Schéma départemental des EnR de la Creuse : recommandations et suites**

	Recommandation	Pilote Pré-santi	Partenaires	Action(s) concrète(s)	Calendrier
Général	Inciter au développement de projets participatifs ou citoyens	DDT / MNCT	PNR	Présentation du CIRENA / ENR Citoyenne en pôle EnR	pôle du 15/03/22
	Inclure des zones de développement des EnR (et des réseaux correspondants) dans les documents d'urbanisme	DDT / SUHCD		Présentation des actions du PNR et du projet d'énergie citoyenne de Peyrelevade lors d'un prochain pôle	Pôle de septembre 2022 ?
		DDT / SUHCD		- insertion d'un paragraphe EnR (en lien avec le schéma) dans les portés à connaissance réalisés pour l'établissement des documents d'urbanisme (SCOT, PLU, cartes communales...) - vérifier dans les documents de planification en cours, la prise en compte de la question des EnR (dans la réflexion + zonage éventuel si pertinent)	au fil de l'eau
	Prévoir des règles d'urbanisme favorables à la construction passive	DDT / MNCT et SUHCD	Architecte et paysagiste conseil de l'état CAUE	préparer un « catalogue » de formulations possibles pour de telles règles qui pourrait être proposé aux collectivités en cours d'élaboration ou de révision de document d'urbanisme	
	Inciter aux économies d'énergie auprès de différents publics (écoles, industriels, habitants...)		PNR Syndicat Est Creuse SDEC 23 ADEME CCI	Présentation en pôle EnR d'exemples concrets d'actions de sensibilisation qui pourraient être répétées sur d'autres territoires : - Présentation de Renov 23 - Présentation ADEME des contrats EnR en Creuse - Présentation actions du Syndicat Est Creuse ou PNR CCI pour les industriels	pôle de septembre 2022 ?
	Inciter à une rénovation ou à un complément de l'isolation avant de s'engager dans un changement de mode de chauffage				
	Inciter les porteurs de projets à concerter les communes et communautés de communes avant de cibler un terrain en particulier	DDT / MNCT		- mentionné dans schéma (+ charte), - rappelé au fil de l'eau à tous les porteurs de projets (à chaque contact)	au fil de l'eau
	Proposer systématiquement un passage en Commission Opérationnelle de Présentation des Projets (COPP) pour les projets connus	DDT / MNCT	Chambre d'agriculture, inspecteurs ICPE, élus...	- mentionné dans schéma, - page web dédiée de la COPP + document d'information - rappelé dans chaque courrier de synthèse des contraintes - proposé au fil de l'eau à tous les porteurs de projets	
Réaliser un annuaire des artisans et industriels des EnR, ainsi que des acteurs impliqués dans les EnR en Creuse			il existe déjà de nombreux labels, inutile de créer de nouvelles listes (+ difficulté de mise à jour) : - présenter le site <a href="https://www.eco-entrepreneurs.org/">https://www.eco-entrepreneurs.org/</a> - label RGE / qualibat		
Développer la formation (sensibilisation aux EnR à destination des étudiants)					
Biomasse	Alimenter les chaufferies collectives avec du bois local et labellisé haies / gestion durable des forêts	CD23 (projet Haies) CPIE et CAUE	PNR SDEC Chambre d'agriculture LNE Syndicat Est creuse	- projets sur les haies (participation / contribution) et - présentation des résultats en pôle	
	Effectuer un travail / accompagnement sur la gestion durable de la ressource en bois				
	Identifier les bâtiments « gros consommateurs » d'énergie non renouvelable en Creuse			pas possible au niveau départemental via les données Enedis (confidentielles et pas de critère énergie non EnR).	
	Suivre et accompagner les projets de méthanisation	DDETSPP ?	DDT/MNCT	- Sensibilisation des porteurs de projets à un passage en COPP - Rédaction d'une fiche sur le volet réglementaire - Mise sur internet d'informations sur la méthanisation	
		DDETSPP ?	Chambre d'agriculture	Faire un bilan et un retour d'expérience des 9 méthaniseurs creusois : production réelle, intrants, rentabilité... ?	
Hydroélec.	Travailler sur l'entretien et l'optimisation des ouvrages existants	DDT/SERRE		Sensibilisation des propriétaires	au fil de l'eau
	Réaliser un document d'information sur le petit hydraulique à destination des élus et propriétaires de moulins	DDT / MNCT et SERRE	PNR LNE	Réaliser une bibliographie (il y a plusieurs guides existants) et inclure les « spécificités creusoises », notamment les recommandations des SAGE	
	Réaliser une étude sur le potentiel de la petite hydroélectricité en Creuse				
Solaire		?	DDT / MNCT	Rédaction d'un document d'information et de présentation du parcours d'un petit producteur photovoltaïque, du projet à la mise en service de son raccordement ?	
	Renforcer prioritairement le développement du photovoltaïque sur toiture	UDAP 23	DDT / MNCT et Architecte et paysagiste conseil de l'état PNR CAUE Syndicat Est creuse Com d'agglo GG PVD	Lancement d'un groupe de travail pour identifier les difficultés et les besoins (acculturation ? Rappels réglementaires ? Bonnes pratiques ?...) et en fonction (et si possible), étudier la possibilité de réaliser un « guide creusois » avec des recommandations plus spécifiques pour l'intégration du PV en toiture, en particulier sur la problématique en centre bourg (bâtiments communaux).	
	Inciter au développement de cadastres solaires	EPCI (planif) ?	Enedis	selon AAP (régulièrement lancés par MTE)	
	Inciter au développement de projets innovants pour les projets sur terres agricoles		MNCT Chambre d'agriculture DRAAF et	suivi du GT agrivoltaïsme régional -> doctrine agrivoltaïque déclinaison / évolution de la doctrine départementale incitation aux projets agrivoltaïques en COPP (et CDPENAF)	
	Informers les particuliers sur le potentiel du solaire thermique		PNR		
Eolien	Réaliser une étude « plan paysage éolien »	DREAL N-A	DDT/MNCT	- réalisation de la cartographie régionale éolien (instruction du gouvernement du 26/05/21)	
	Inciter les porteurs de projets à définir l'implantation des éoliennes en concertation avec les communes et communautés de communes concernées	DDT / MNCT		- mentionné dans schéma (+ charte), - rappelé au fil de l'eau à tous les porteurs de projets éolien (à chaque contact)	
	Diffuser de l'information sur l'éolien individuel	DDT / MNCT		Mise à disposition de documents sur le site internet de la préfecture	
Géothermie	Recenser les professionnels agréés pour la géothermie de minime importance				
	Développer des formations	ADEME et CRER		A compter de 2022 : 2 animateurs au CRER pour la GMI et création d'une plate-forme pédagogique par le CRER pour former les professionnels (info pôle EnR régional/AdeME)	
	Développer l'information auprès des particuliers		PNR		
	Sensibiliser par des visites de sites géothermiques		PNR		
Smart Grid	Informers sur le rôle des compteurs intelligents dans l'optimisation des réseaux	ENEDIS		- présentation en pôle EnR sur le compteur linky et sur les smart grid (+ vidéos) - mise à disposition de plaquettes pour le grand public	Sept 2022 ?
	Informers les collectivités sur le déploiement des réseaux intelligents	ENEDIS	RTE	- présentation en pôle EnR (vidéo + intervention A. gueltache sur démonstrateur smart grid corréze et projet sur Bénévint)	Sept 2022 ?
Réseau	Présenter régulièrement un point raccordement et S3REnR (et avancée des travaux en Creuse)	RTE	Enedis	présentation S3REnR et travaux en Creuse	pôle de septembre 2022

## **5/ CIRENA : projets citoyens d'EnR**

Mme FREBAULT, de l'association CIRENA, intervient pour présenter la démarche d'énergie citoyenne sur les territoires. Le support de présentation est joint au présent compte-rendu et sera mis en ligne prochainement sur le site de la préfecture.

Après une présentation de l'association qui a pour but d'aider à la mobilisation autour de projets d'ENR citoyens en Nouvelle-Aquitaine, elle détaille ce qu'est un projet citoyen, les montages financiers possibles et les rôles possibles des collectivités qui souhaitent impulser des projets sur leur territoire. Elle rappelle que les projets citoyens sont ceux qui bénéficient le plus au territoire, puisque pour 1 € investi, 2,5 € profitent au tissu économique local.

Il existe un **guide complet à l'attention des collectivités territoriales** téléchargeable au lien suivant : <https://cirena.fr/medias/Guide-Energie-Participatif-Complet-PDF-interactif.pdf>

À ce jour il n'existe pas encore de projet en Creuse. Les plus « proches » se situent :

- sur le territoire du PNR de Millevaches, à Peyrelevade, en Corrèze (<https://energie-partagee.org/projets/courant-citoyen/>).
- En Haute-vienne, à Arnac-la-Poste et Saint-Hilaire-la-Treille, Les Grands Chezeaux et Saint-Georges-les-Landes (<https://energie-partagee.org/projets/parc-eolien-des-terres-noires/> et <https://energie-partagee.org/projets/vent-en-marche-87/>)

Une carte de France des porteurs de projets est consultable sur : <https://energie-partagee.org/decouvrir/energie-citoyenne/tous-les-projets/>

Les fonds d'investissements présents sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine sont EnRciT (<https://enrcit.fr/>) et Terra-Énergies (<https://www.terra-energies.fr/terra-energies/>).

La présentation a été suivie de questions et d'échanges. La question de l'installation de panneaux « citoyens » sur des toitures d'entreprises a notamment été évoquée par la CCI, qui se rapprochera du CIRENA pour approfondir la question. Le syndicat Est-Creuse partage l'information de la faisabilité d'un tel projet, via la création d'une société pour l'exploitation des panneaux qui serait ouverte aux citoyens, l'entreprise pouvant également bénéficier d'une partie de l'électricité produite à des tarifs préférentiels. Cette voie peut être très porteuse, la surface en toiture potentiellement disponible pouvant être importante. Il peut en être de même pour les bâtiments publics, avec parfois une difficulté supplémentaire d'intégration architecturale si ceux-ci se trouvent en centre-bourg. C'est pourquoi un groupe de travail va tenter de travailler sur la question de l'intégration des panneaux dans les suites du schéma.

\* \* \*

Pierre SCHWARTZ lève la réunion en remerciant une nouvelle fois l'ensemble des participants du pôle et les volontaires qui se sont manifestés pour participer sur les suites du schéma départemental des énergies renouvelables. Les différents chantiers devront être priorités. Peuvent toutefois être cités

parmi les premiers une présentation sur la cartographie des zones favorables à l'éolien par la DREAL (pôle de septembre 2022 a priori), un groupe de travail sur l'intégration du photovoltaïque sur les bâtiments et une réflexion sur la petite hydroélectricité.

La Préfète,



Virginie DARPHEUILLE



## E-COMMUNAUTÉ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

S'INFORMER, PARTAGER, SE FORMER ENTRE PAIRS



### FICHE PRATIQUE

## LES BONS RÉFLEXES POUR FAIRE FACE AUX SOLLICITATIONS DE DÉVELOPPEURS PRIVÉS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES.

### I- OPTIMISER LES LOYERS

**1- Garder la maîtrise du foncier : établir à l'échelle de l'EPCI des documents-types (promesses de bail) facilement utilisables par les communes. Ainsi elles peuvent :**

- > "Réserver" le foncier privé. Par exemple en Bretagne une commune a signé des promesses de bail directement avec les propriétaires pour que le foncier ne parte pas chez un développeur avant concertation territoriale. [1]
- > Mieux maîtriser l'engagement de la commune si le foncier lui appartient

**2- Définir une aire d'implantation possible pour chaque projet, au sein de laquelle un "pot commun" est redistribué équitablement aux propriétaires.**

**3- Proposer l'intéressement au projet de tous les propriétaires d'une aire d'étude pour :**

- > Favoriser l'acceptation des projets
- > Mieux répartir les compensations financières (non exclusives aux seuls propriétaires et exploitants des parcelles utilisées pour des installations ou des servitudes) [2]
- > Encourager la coopération autour du projet
- > Optimiser l'implantation du projet
- > Garder de la souplesse d'adaptation pour co-construire le projet en concertation avec les territoires.

### II- OPTIMISER LA FISCALITÉ

**1- Se référer aux fiches AMORCE - Cliquez ici**

**2- Instaurer une répartition équitable de la fiscalité d'un parc éolien ou d'une centrale PV, pour éviter les cas de communes impactées (visuellement ou autre) qui se sentent lésées, et bloquent la réalisation du projet.**

**3- Quand le parc ou la centrale est implanté en limite d'EPCI, avec des impacts potentiels pour les EPCI environnantes mais non concernées par la fiscalité, comment y palier ?**

#### **Peser dans la gouvernance du projet :**

- > Soit en assurant le rôle de Maître d'Ouvrage de la concertation du projet afin de garantir les bonnes conditions d'information des habitants et des élus ; exigez la transparence y compris du modèle économique. Proposez la création d'un Comité de Pilotage composé de la collectivité, du développeur, des associations territoriales. Les acteurs du territoire (collectivités et citoyens) doivent être informés et participer au choix du scénario retenu pour le développement.

[1] "Exemple : création d'une société publique locale (SPL) qui aura pour mission de signer les droits fonciers sur les zones potentiellement favorables en amont de la démarche projet éolien.

D'une part, la relation de confiance entre les collectivités et les propriétaires fonciers facilitera les échanges, d'autre part la collectivité pourra valoriser ces droits fonciers lors d'un éventuel partenariat avec un développeur. Bien entendu, les collectivités qui forment la SPL doivent mettre en œuvre des moyens humains et financiers pour rédiger un contrat foncier robuste puis expliquer la démarche aux propriétaires et faire signer les baux"

Amorce : Éléments à prendre en compte pour sélectionner un développeur éolien (2012) note du bas de la page 8 - Cliquez ici



## E-COMMUNAUTÉ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

S'INFORMER, PARTAGER, SE FORMER ENTRE PAIRS



### OPTIMISER LA FISCALITÉ SUITE...

- > Soit en entrant au capital de la société de projet avec le développeur pour peser sur les décisions stratégiques en tant qu'actionnaire en imposant un niveau minimum de détention du capital de la société de projet par le territoire (collectivités ou société locale participative) permettant un pouvoir de blocage.
- > La bonne appréhension des risques financiers supportés par la collectivité et par ses élus est très importante. Il faut donc se former et bien s'entourer ! En commençant par son réseau régional de l'énergie citoyenne.
- > Se renseigner et éventuellement solliciter le dispositif EnRciT (Site internet : [cliquez ici](#)) et sur des fonds d'investissement régionaux pour les ENR intervenant en phase de développement (exemple : [Terra Énergie](#) en Nouvelle Aquitaine)

### III- OPTIMISER LES RETOMBÉES LOCALES

Participer financièrement au financement du projet si possible en capital afin d'avoir accès à la gouvernance du projet.  
Dans ce cas, veiller à valoriser dans le capital les contributions du territoire au projet :

- > Dans la maîtrise foncière
- > Par le travail de proximité bénévole ou salarié

Comprendre l'intérêt du partenaire développeur :

- > Soit revendre avec une marge ?
- > Soit assurer l'installation et l'exploitation ?

Et s'assurer qu'il ne capte pas cette valeur par une marge excessive :

- > Dans les marges de développement
- > Dans les marges de construction
- > Dans la gestion de l'exploitation

**1- Intégrer au CAPEX (investissement initial) une ligne dédiée à la mobilisation citoyenne territoriale en phase de développement, pour favoriser une participation citoyenne au processus de développement et encourager une dynamique citoyenne parallèle (notamment via l'émergence d'une société citoyenne de production d'EnR). En phase d'exploitation inclure une ligne dédiée au financement d'actions de transition écologique du territoire.**

**[2] Exemple de mutualisation du foncier : Tout ou partie des indemnités prévues par le développeur est versé à l'ensemble des signataires des promesses de bail et non seulement aux propriétaires et exploitants impactés par le projet.**

#### Méthodologie

Une fois la zone d'implantation potentielle figée, le montant global des indemnités est déterminé. L'adhésion de l'ensemble des propriétaires qui ont signé ou signeront une promesse de bail est à obtenir pour valider l'option d'une mutualisation du foncier. Il reste à définir la clé de répartition entre propriétaire/exploitants impactés par les éoliennes et les propriétaires/exploitants non impactés. Et faire signer la documentation juridique : avenant à promesse de bail si ces dernières ont déjà été signées ou signature de promesses incluant la mutualisation du foncier tel que défini par la clé de répartition.

Questions à se poser pour la répartition de la mutualisation :

1. Si une partie est attribuée aux seuls propriétaires et exploitants impactés par les équipements, quel est le pourcentage de cette part ?
2. La partie mutualisée inclut-elle également les propriétaires exploitants impactés ou seulement ceux non impactés ?
3. La répartition se fait-elle en fonction de la surface prise en compte dans la zone ou en fonction du nombre de propriétaires ?
4. La mutualisation inclut-elle les exploitants lorsqu'il y en a ?
5. Si les exploitants sont inclus, quelle répartition entre propriétaires et exploitants ?

Exemple 1 : Partage de l'intégralité des indemnités entre l'ensemble des propriétaires impactés ou non, et ceci en fonction de la surface retenue pour la ZIP.

Exemple 2 : Partage 70 % pour les propriétaires impactés et 30 % pour une mutualisation concernant l'ensemble des signataires de promesses de bail.  
Partage à 50/50 entre propriétaires et exploitants lorsque ces derniers sont présents.



## E-COMMUNAUTÉ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

S'INFORMER, PARTAGER, SE FORMER ENTRE PAIRS



### OPTIMISER LES RETOMBÉES LOCALES SUITE...

**2- Identifier des actions qui ont du sens localement, et les acteurs qui les portent (associations, ...), pour flécher cette partie des retombées des bénéficiaires**

**3- Privilégier les acteurs locaux**

- > Construire un annuaire des professionnels des ENR sur le territoire
- > Imposer au développeur le choix d'entreprises locales, avec un rapport compétences/prix équivalent
- > Informer le tissu économique local en amont pour détecter les possibilités et potentialités de recours aux savoir-faire locaux
- > Demander que les lots des prestations soient adaptés à la taille des acteurs locaux
- > Mettre en place une filière de formation professionnelle ENR si les perspectives de développement ENR sont conséquentes sur le territoire ?

### IV- LES LEVIERS D'ACTION

**1- Avancer unis**

- > Porter la réflexion et l'action à l'échelle intercommunale si c'est possible politiquement et articuler le projet avec une politique énergétique associée
- > Formaliser des règles communes (dans une charte) : montants de loyers, répartition de la fiscalité, mode d'investissement du territoire.
- > Intégrer dans la charte le positionnement de la collectivité en termes d'excellence environnementale et sociale, de soutien à des démarches locales exemplaires...

C'est le meilleur moyen pour être en mesure de bien répondre aux sollicitations des développeurs : avoir discuté en amont des sujets clés, et s'être mis d'accord sur un positionnement commun (notamment en termes de critères à imposer).

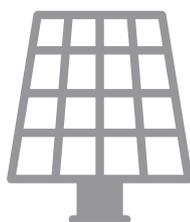
**2- Pouvoir de blocage : la mise en conformité nécessaire du document d'urbanisme**

- > Un permis de construire peut-être accordé à l'encontre de l'avis du Maire
- > Pour qu'un permis de construire (ou autorisation unique) soit accordé, il faut que le Plan Local d'Urbanisme soit compatible. Et la modification ou révision du PLU ne peut pas se faire sans une délibération favorable du conseil municipal (ou des EPCI concernées par les PLU)

**3- La mise en concurrence des développeurs via une consultation : L'objectif étant, entre autres, de sélectionner les meilleurs projets qui respecteront la charte et les objectifs énergétiques et environnementaux du territoire.**



Adrien Coquet - the Noun Project



ProSymbols - the Noun Project



## E-COMMUNAUTÉ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

S'INFORMER, PARTAGER, SE FORMER ENTRE PAIRS



### EXEMPLE

La collectivité est contactée par un ou plusieurs développeurs, pour des projets grand éolien et/ou centrale photovoltaïque au sol.

1. **Courrier des communes aux habitants et riverains des projets « attention développeur éolien en prospection = ne signez rien mais informez-nous / nous reviendrons vers vous pour vous informer de la suite à donner dans les semaines à venir »**
2. **Courrier des communes aux développeurs : il va y avoir un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour lequel ils seront bien sûr sollicités**
3. **Création d'une société locale participative (avec collectivités et citoyens)**
4. **Lancement d'un AMI des communes avec les critères souhaités**
5. **Candidature de la société locale participative à l'AMI**
6. **Si société locale participative retenue, elle invitera ses membres à se concerter pour organiser une consultation de développeurs sur la base d'un cahier des charges défini collectivement. In fine une société de projet sera créée, avec comme actionnaires la société locale participative et le développeur [3]**

[3] : Exemple résumé d'une procédure proposée par le PETR Centre Ouest Aveyron, en lien avec EC-LR.

1. la collectivité lance un AMI pour la mise à disposition de ses terrains, avec un certain nombre de critères "citoyens" attendus
2. parmi les candidats à cet AMI, hormis les développeurs classiques, il y a une société locale participative qui aura préalablement été constituée
3. la société locale gagne cet AMI car elle offre le plus de garanties en termes projet citoyen, retombées locales etc.. => le foncier est sécurisé au profit du territoire
4. la société locale, lauréate de l'AMI, organise une consultation pour choisir un développeur partenaire (et comme cette société n'est pas une collectivité, la procédure est beaucoup plus souple qu'un marché public)

Fiche réalisée à partir d'un webinaire de la E-Communauté Transition Énergétique du CNFPT par Guillaume Marcenac de Enercoop Languedoc-Rousillon avec le soutien de Energie Partagée et des réseaux régionaux partenaires. Merci également à Aline Bernardin du collectif «À Nous l'Énergie»

